

# Conseil municipal : fiscalité, eau potable et avenue de la mer

Les orientations budgétaires animent les débats de la séance du 19 novembre. Dans son préambule, Cyril Meunier annonce que la commune venait d'accepter de la société Sanofi Aventis le don d'un ensemble de 300 m<sup>2</sup> de bureaux climatisés avec sanitaires. Ces structures pourraient prendre place au cœur du complexe sportif de Fangouse. Bernard Modot, adjoint au maire, délégué au pôle "Echanges et des Savoirs" souhaiterait une autre utilisation, à savoir destiner ces locaux à la jeunesse latoise qui ne dispose toujours pas de lieux de rencontre institutionnalisés. **Affaire à suivre.**

Premier dossier d'importance, le rapport d'activités 2008 de la communauté d'agglomération de Montpellier va attirer les remarques des groupes d'opposition. Un dossier marketing selon Bernard Banuls qui liste les points chauds : urbanisme, environnement, inondations, culture. Des sujets qui restent et resteront encore longtemps d'actualité : l'aménagement de l'avenue de la mer, le fonctionnement d'Améthyst, la valorisation du



Le port fluvial sera en régie municipale dès la fin janvier 2010.

Thot, l'avenir du musée archéologique. Linda Adria et Paul Arrouet demandent une vigilance accrue sur le devenir de cet axe pénétrant reliant Montpellier à la mer. Un projet qui verra l'arrivée de la ville dans une zone commerciale avec l'obligation de réorienter certains espaces. Rassurant Cyril Meunier réaffirme que ce futur aménagement est l'un des cinq projets éco-cités français retenus et d'ajouter « *l'agglomération de Montpellier est l'une des meilleures de France en investissement et*

*en développement économique* ».

Deuxième sujet débattu, les orientations budgétaires pour l'exercice 2010. Elles resteront tributaires de la situation nationale avec le doublement de l'endettement national, les annonces sur la suppression de la taxe professionnelle, la refonte des collectivités territoriales, l'instauration de la taxe carbone.

En ce qui concerne la pression fiscale locale, la commune adaptera sa stratégie fiscale en tenant compte de l'infla-

tion 2009. Elle poursuivra sa politique de désendettement entamée il y a neuf ans. Le capital restant dû a diminué de plus de 44 % et les intérêts ont baissé de 53 % pendant la même période. C'est vrai, comme le signale Bernard Banuls qui ne manque pourtant pas d'ajouter que la durée de ces emprunts a été allongée et court jusqu'en 2037.

Excellente nouvelle, la compétence en eau potable est transférée à l'agglomération à compter du 1er janvier 2010 avec la promesse d'une baisse du prix moyen du m<sup>3</sup> et une accélération de la remise en état du réseau. Gérard Sihol se veut rassurant lui aussi, la contribution économique territoriale viendra remplacer les ressources générées par la taxe professionnelle. Linda Adria souhaite l'engagement du maire de ne pas augmenter les impôts locaux tandis que Bernard Banuls invite l'équipe municipale à maintenir la stabilité. Dernière annonce, la commune assurera directement la délégation de service public du port fluvial de Lattes à compter du 31 janvier 2010. ●

## Théâtre, vacances et agents recenseurs

**Communauté d'agglomération de Montpellier.** Le rapport retraçant l'activité 2008 de cet établissement a été présenté par Cyril Meunier, maire. Ce document de dix pages est

consultable sur le site [www.montpellier-agglo.com](http://www.montpellier-agglo.com).

**Théâtre Jacques Cœur.** Une convention de mise à disposition du théâtre sera passée avec le comité départemental olympique et sportif qui y organisera les "Flammes" de l'avenir vendredi 11 décembre. Cette manifestation consiste à récompenser de jeunes espoirs sportifs héraultais.

De même une convention sera signée avec l'association Crayons et Couleurs du mon-

de qui y proposera Animation 2009 dimanche 9 décembre.

**Camps de neige Koh Lattara Blanc.** Le service du pôle des échanges et des savoirs organisera deux camps à La Chapelle en Vercors. Du 15 au 19 février pour 21 enfants de 12 à 15 ans et du 22 au 26 février pour 28 enfants de 9 à 12 ans. A cet effet une convention sera signée avec l'association Languedoc-Evasion. Les tarifs seront présentés lors du prochain conseil.

**Recensement de la population.** La commune confiera cette mission à quatre agents recenseurs (3+1 remplaçant). Deux véhicules communaux seront mis à leur disposition pour la durée de cette mission du 21 janvier au 27 février. Un échantillon de 8 % des logements et de leurs occupants dispersés sur le territoire communal seront recensés. Le montant des rémunérations a été adopté par le conseil. Prochaine séance du conseil mardi 15 décembre à 18 h. ●